

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 11 décembre 2021

SUITES DE l'INCENDIE DANS UNE DECHARGE AUTOMOBILE SUR LA COMMUNE DE FINS

L'incendie de la décharge automobile Ledeux survenu hier, a été maitrisé et circonscrit par les sapeurs-pompiers. Les eaux de traitement de l'incendie ont été stockées dans le bassin de rétention de l'entreprise.

Ce matin lors d'une vérification de l'installation, les sapeurs-pompiers ont constaté qu'une partie des eaux de traitement de l'incendie s'était évacuée dans la nuit, au niveau du sol, en raison d'une fuite du bassin de rétention.

Les services de la Préfecture ont contacté les maires pour les informer et leur demander de prendre des mesures conservatoires. Un Centre Opérationnel Départemental a été ouvert.

Les sapeurs-pompiers ont immédiatement opéré une opération de colmatage de la fuite. En outre, plusieurs entreprises privées ont été sollicitées pour réaliser l'opération de pompage des eaux résiduelles du bassin rétention.

L'ARS a procédé à une première évaluation des conséquences de cette fuite dans le sol et la nappe phréatique.

L'éloignement du périmètre de captage (distance de 900m) et la connaissance du temps d'écoulement de la nappe, permettent de lever les mesures conservatoires prises dans l'urgence sur la consommation humaine de l'eau potable.

L'ARS va procéder à des analyses approfondies dès lundi pour s'assurer de qualité de l'eau dans la durée.

Par précaution du fait de l'important dégagement de fumées l'ARS recommande aux habitants de Fins de ne pas consommer les légumes de leur jardin et les œufs de leur élevage dans l'attente des résultats des analyses précitées.